

DOSSIER DE PRESSE

LA GARDE NATIONALE



#GardeNationale

Mardi 11 octobre 2016



L'APPEL A L'ENGAGEMENT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le terrorisme se déploie sur plusieurs fronts : hors des frontières où la France le combat, et au sein même du pays. Cette menace a profondément changé de nature, notamment avec l'évolution continue des modes d'action mis en œuvre par les groupes terroristes. En France, nombreux sont ceux qui ont été touchés par les attentats nous ayant frappé depuis 2015.

Assurer la sécurité des Français est la priorité du Président de la République et du Gouvernement, qui ont complété l'arsenal juridique et mis en place un renforcement sans précédent des moyens et des effectifs des forces de l'ordre, de la justice, des armées et des services de renseignement. A la suite de l'attentat de Nice survenu le 14 juillet 2016, l'état d'urgence a été prorogé pour 6 mois sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le Président de la République a souhaité répondre à la volonté d'engagement des Français, qui face à ces drames et à cette menace, ont témoigné de leur volonté de s'unir et d'agir.

Le **20 juillet 2016**, devant les forces de gendarmerie du Centre d'entraînement de Saint-Astier, le Président de la République a déclaré avoir « *choisi de faire appel à toutes les femmes et tous les hommes qui, en parallèle d'études ou d'un choix professionnel, ont choisi de s'engager au service de la protection des Français* ».

En appelant à l'engagement pour la sécurité et la protection des Français, le Chef de l'Etat **sollicite tous les volontaires qui souhaitent mettre à profit leur énergie et une partie de leur temps, au sein des réserves opérationnelles des armées et des forces de sécurité intérieure, mais aussi des sapeurs-pompiers, des associations de protection civile, des formations aux premiers secours, ainsi que du service civique.**



Création de la Garde nationale

Le 22 juillet 2016, à l'issue d'un conseil de défense et de sécurité nationale, le Président de la République a renouvelé son appel, en particulier à destination des jeunes qui voudraient s'engager dans les réserves opérationnelles afin de pouvoir **constituer une véritable Garde nationale.**

Le 28 juillet 2016, à la suite de la présentation à l'Élysée des rapports parlementaires des sénateurs Gisèle JOURDA et Jean-Marie BOCKEL et des députés Marianne DUBOIS et Joaquim PUEYO, relatifs aux travaux portant sur la Garde nationale et sur les dispositifs citoyens du ministère de la Défense, la création de la Garde nationale est décidée par le chef de l'État.

1- Une Garde nationale intégrée aux forces existantes

Le Président de la République a fait le choix d'un modèle ambitieux et pragmatique, adossé à une base existante : les réserves opérationnelles de la gendarmerie, de la police et des armées. Ainsi la Garde nationale n'est pas une entité autonome, mais regroupe des volontaires pleinement intégrés **aux forces de sécurité intérieure et aux armées.**

La Garde nationale rassemble en effet tous les réservistes ayant vocation à porter une arme, c'est-à-dire les réserves opérationnelles des armées et de la gendarmerie complétées de la réserve de la police nationale.

La Garde nationale repose ainsi sur **deux piliers** :

- un pilier Défense qui regroupe les réserves opérationnelles des armées
- un pilier Intérieur regroupant les réserves de la police et de la gendarmerie nationales.

Sa gouvernance sera donc placée sous l'autorité conjointe des deux ministres (Défense et Intérieur).

Sous l'autorité du comité directeur de la Garde nationale présidé conjointement par les deux ministres, un secrétaire général assurera la promotion et le développement dynamique de la Garde nationale. Une équipe interministérielle l'accompagnera dans ces missions.

2- Une Garde nationale qui va monter rapidement en puissance

La Garde nationale est un catalyseur pour les réserves des deux ministères, avec vocation de les développer et d'en renforcer les capacités.

Le Chef de l'Etat a ainsi décidé que le volume de ces réserves sera augmenté et que leur disponibilité sera améliorée afin qu'elles puissent être mobilisées au quotidien en renfort des forces de sécurité intérieure et des armées dans le but d'accroître la sécurité des Français.

	2016	2017	2018	Evolution 2016 /2018
Evolution du nombre total de personnes intégrées à la Garde nationale (vivier)	63 000	72 000	85 000	+ 35 %
Evolution du nombre de réservistes de la Garde nationale déployés chaque jour au service de la sécurité et de la protection des Français	5 500*	7 400	9 250	+ 68 %

* depuis l'attentat de Nice

L'objectif fixé par le Président de la République est que la Garde nationale comprenne 85 000 hommes et femmes à l'horizon 2018.

Aujourd'hui, les réserves opérationnelles de la police, de la gendarmerie et des armées représentent un vivier de 63 000 personnes. Depuis cet été, 5 500 d'entre eux sont employés chaque jour.

En 2017, le vivier atteindra 72 000 personnes et 7400 réservistes seront déployés quotidiennement. **Par rapport à la situation actuelle, cela représente une augmentation de plus d'un tiers du personnel mobilisé, au sein des armées et des forces de l'ordre, au service de la sécurité et de la défense des Français.**

En 2018, la Garde nationale représentera un réservoir de 85.000 personnes. La gendarmerie nationale, la police nationale et les armées seront alors en mesure de mobiliser chaque jour au sein de la Garde nationale, **à l'entraînement, en opérations ou en renfort de la sécurité quotidienne des Français, 9250 réservistes équipés et mobiles** (ce qui représente une augmentation de deux tiers par rapport à 2015).

3- Une Garde nationale qui répond au besoin d'engagement des Français

L'engagement dans la Garde nationale sera facilité et valorisé pour répondre au souhait d'engagement de nos concitoyens au service de notre pays tout en renforçant la cohésion nationale. **Avec la Garde nationale, l'Etat offre l'opportunité aux volontaires d'apporter leur contribution, sous l'uniforme, à la résilience de la Nation** face aux risques et menaces, notamment terroristes.

Le Président de la République a lancé un appel, et notamment aux jeunes dont il souhaite que la force de l'engagement trouve une réponse ambitieuse et concrète. Cette ambition est portée par le Chef de l'Etat avec la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de valorisation de l'engagement, à l'égard de la jeunesse, mais également des employeurs et des citoyens au sens large. Cela, afin que chacun, et en particulier chaque jeune, puisse contribuer à la sécurité, la protection et la défense des Français.

4- Les mesures d'attractivité

Le Président de la République a par ailleurs décidé d'un certain nombre de mesures d'attractivité afin de :

- ✓ Encourager l'engagement de la jeunesse
- ✓ Inciter les employeurs à l'engagement de leurs salariés
- ✓ Fidéliser les réservistes ayant intégré la Garde nationale

Mesure 1 : Inciter les jeunes à s'engager dans la Garde nationale en finançant leur permis de conduire

L'Etat participera au financement du permis de conduire à hauteur de 1000€ pour tout jeune qui s'engage avant l'âge de 25 ans dans la Garde nationale et passe les épreuves de conduite du permis B pendant son contrat.

Le remboursement de cette somme interviendra lorsque le jeune aura totalisé 50 jours d'engagement (formation initiale incluse) dans la Garde nationale et à condition qu'il lui reste encore deux années d'engagement à servir dans la Garde nationale. Ne pourront bénéficier du dispositif les personnes s'inscrivant aux épreuves du permis pour cause d'annulation d'un permis précédent.

Le coût de cette mesure, qui pourra entrer en vigueur d'ici à la fin de l'année 2016, est évalué pour 2017 à 5.5 M€.

Mesure 2 : Récompenser l'engagement dans la durée des étudiants

L'Etat versera une allocation mensuelle de 100€ pour tout jeune de moins de 25 ans, détenteur d'une carte d'étudiant et suivant de manière assidue un cursus étudiant, qui s'engage dans la Garde nationale, pour une durée 5 ans et atteint 37 jours d'engagement chaque année.

Le coût de cette mesure, qui pourra entrer en vigueur d'ici à la fin de l'année 2016, est évalué pour 2017 à 4.5 M€.

Mesure 3 : Fidéliser les membres de la Garde nationale

L'Etat versera une prime de fidélité de 250€ pour tout réserviste de la Garde nationale renouvelant son contrat initial d'engagement pour une durée de 3 à 5 ans s'il a totalisé au moins 37 jours de réserve sur l'année échue.

Le coût de cette mesure, qui pourra entrer en vigueur début 2017, est évalué à en année pleine à 2 M€.

Mesure 4 : Valoriser les compétences acquises dans le cadre de la Garde nationale

L'Etat valorisera les compétences acquises par tout membre de la Garde nationale pendant la durée de son contrat à servir dans la réserve opérationnelle, en créant des passerelles institutionnelles vers les métiers de la sécurité privée.

Mesure 5 : Faciliter l'engagement des salariés

L'Etat ouvrira aux entreprises le bénéfice de la réduction d'impôts prévue à l'article 238 bis du code des impôts [réduction de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu de 60% du montant charges comprises du salaire représenté par le temps d'engagement du salarié] lorsque leurs salariés effectueront des périodes de réserves dans la Garde nationale tout en conservant une partie ou la totalité de leur rémunération salariale.

Hors mesure de réduction fiscale pour les entreprises, l'ensemble de ces mesures représentera en 2017 un coût pour l'Etat de 12 M€.



Les moyens mis en œuvre pour la Garde nationale

Pour atteindre ces objectifs, le Président de la République a décidé des moyens suivants :

- Un budget à la hauteur des ambitions : dès 2017, le budget de la Garde nationale sera porté à 311 M€ pour les deux ministères. Un effort budgétaire additionnel de 100M€ a en effet été décidé, qui s'ajoutera aux 211 M€ déjà prévus pour les réserves opérationnelles dans le projet de loi de finances pour 2017. Ce budget permettra de financer la montée en puissance des effectifs et l'équipement de la Garde nationale ainsi que les mesures d'attractivité.
- La création d'un portail Internet (www.garde-nationale.fr) pour informer, présenter et inciter à l'engagement. Toutes les informations relatives à la Garde nationale, à son développement, son quotidien y seront décrites. Par ailleurs, le site permettra à chaque citoyen qui le souhaite de s'orienter dans la Garde nationale, à travers un questionnaire.
- **La création d'un secrétariat général**, chargé sous l'autorité du secrétaire général, de développer la Garde nationale par la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de développement de partenariat et d'attractivité. Le Secrétaire général, officier général d'active, sera nommé lors du Conseil des Ministres du 19 octobre 2016.

S'ENGAGER DANS LA GARDE NATIONALE



> 17

Vous devez être âgé
d'au moins 17 ans



Vous devez signer un contrat
d'un à cinq ans



Vous vous engagez sur des
missions ponctuelles



Vous êtes rémunérés



Vous êtes formés



Votre employeur reconnaît
votre engagement

LES MISSIONS DE LA GARDE NATIONALE

La Garde nationale concourt à la défense de notre territoire et de nos intérêts par la force des armes en contribuant aux missions :

- des armées et formations rattachées relevant du ministre de la Défense ;
- de la gendarmerie et de la police, relevant du ministre de l'Intérieur.

Distincte des autres formes d'engagement de la jeunesse au service du pays, la Garde nationale participe donc aux missions des armées et des forces de sécurité intérieure, au sein desquelles elle s'insère pleinement.



Les missions de la Garde nationale regroupent donc l'ensemble des missions :

- Des armées (terre, marine, air), des services de soutien (santé, etc.) et des grandes directions du ministère de la Défense, sur le territoire national comme en opération extérieure, et incluant la cyberdéfense ;
- De la gendarmerie nationale ;
- De la police nationale.

ANNEXES

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU CENTRE D'ENTRAINEMENT DES FORCES DE GENDARMERIE DE SAINT-ASTIER

Saint-Astier – Mercredi 20 juillet 2016

Mesdames, Messieurs les parlementaires et élus,

Amiral, mon Général, mon Colonel,

Mesdames, Messieurs les officiers généraux de gendarmerie,

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes rassemblés ici, vous jeunes de France parce que vous participez à la préparation militaire de la gendarmerie dans le cadre de la réserve opérationnelle. C'est le choix que vous avez fait.

Après l'ignoble tuerie qui s'est produite à Nice, le 14 juillet, j'ai décidé de faire appel à vous pour renforcer et soulager les forces de sécurité de notre pays, gendarmerie, police, militaires. J'ai exprimé, dans la terrible nuit du 14 juillet, notre compassion à l'égard des victimes. 84 morts, 331 blessés, 15 encore entre la vie et la mort. J'ai également adressé notre soutien, notre solidarité aux victimes, aux familles, à leurs proches, de toute nationalité. La moitié ou presque des victimes sont d'origine étrangère.

Je suis allé à Nice le 15 juillet également exprimer ma gratitude à l'égard de tous les services de l'Etat, du département, de la ville qui ont tout fait pour sauver des vies.

Je pense aux forces de sécurité qui sont intervenues pour mettre fin à la folie meurtrière du tueur et qui procèdent encore en ce moment à des investigations pour retrouver des éventuels complices ou prévenir d'autres attentats, aller chercher des individus qui pourraient être tentés par des répliques terroristes.

J'ai également dit mon admiration à l'égard des services de secours, les pompiers, les personnels médicaux, la sécurité civile qui se sont également mobilisés nuit et jour. Beaucoup se sont spontanément déclarés, présentés pour aider.

Ces engagements, ces dévouements, ces solidarités sont des exemples. Et ils vous ont sans doute inspiré et font contraste avec ceux qui sont tentés de sombrer, comme souvent dans ces circonstances, dans les amalgames et les surenchères.

Après un tel drame, la colère est légitime parce que des compatriotes ont été tués, parce que des innocents ont été frappés, mais elle ne peut dégénérer dans la haine et la suspicion. Le débat lui aussi est nécessaire pour connaître la vérité quand une tragédie de cette ampleur se produit. Mais il ne peut pas atteindre l'unité indispensable, la cohésion nécessaire.

C'est d'ailleurs ce que cherchent les terroristes en propageant le venin de la discorde, de la confrontation, de la division.

Dois-je rappeler que les victimes étaient de toutes origines, de toutes confessions, de toutes nationalités ?

La compassion, comme la dignité, qui sont des obligations dans ces circonstances, et en particulier pour le chef de l'Etat, ne doivent pas nous empêcher d'agir, bien au contraire.

Quel est mon devoir ? Protéger les Français et préserver l'idéal que nous portons.

J'ai donc décidé, dans la nuit du 14 au 15 juillet, un ensemble de mesures. Elles répondent à deux impératifs, la sécurité de nos concitoyens sur tout le territoire et la préservation de notre liberté.

J'ai donc d'abord décidé la prolongation de l'état d'urgence. Le projet de texte est en débat au Parlement. Il était rendu nécessaire par l'attentat qui avait eu lieu et par les risques de réplique. Ce texte a été complété par tout ce qui peut accroître l'efficacité sans rompre avec l'état de droit. Il sera donc décidé pour six mois.

Les exigences de la sûreté, celles auxquelles notre peuple est tant attaché, sont compatibles avec les règles de notre démocratie. Le risque serait de céder sur nos libertés sans rien gagner sur notre sécurité. Jamais, jusqu'au terme de mon mandat, je ne considérerai l'état de droit comme un obstacle, car ce serait la fin de l'Etat. Mais l'Etat doit assurer sa présence.

J'ai donc demandé au ministre de la Défense de maintenir d'abord l'opération Sentinelle au niveau le plus élevé, 10 000 militaires qui s'ajoutent aux forces de gendarmerie et de police, mais qui devront se redéployer par rapport à ce qu'est l'activité estivale.

Ce dispositif sera beaucoup plus mobile pour couvrir beaucoup de manifestations organisées, on le sait, à travers tout le pays en juillet et en août.

J'ai également choisi de faire appel à toutes les femmes et tous les hommes qui, en parallèle d'une carrière d'études ou d'un choix professionnel, ont choisi de s'engager au service de la protection des français. C'est vous.

D'ores et déjà, 12 000 sont opérationnels, 12 000 réservistes opérationnels de gendarmerie et de police sont disponibles. J'ai décidé de monter ce chiffre à 15 000 d'ici la fin de ce mois.

Les préfets pourront ainsi puiser dans cette ressource pour assurer la sécurité des différents événements de l'été dans chaque département.

Vous êtes les réservistes opérationnels de la gendarmerie.

Il y a d'autres réservistes de la police. C'est cette première force que nous devons déployer, c'est une première étape.

J'ai également demandé au ministre de l'Intérieur d'adresser des directives à tous les responsables territoriaux de la gendarmerie pour mobiliser les 28 000 titulaires d'un contrat d'engagement afin qu'ils puissent se tenir prêts pour les prochaines semaines.

Une grande communication sera lancée sur internet et sur les réseaux sociaux pour relayer cette action.

J'ai également décidé de recourir à la réserve opérationnelle de deuxième niveau. Cela représente un vivier supplémentaire de 10 000 retraités de la gendarmerie - il y en a ici - ayant quitté le service depuis moins de deux ans et qui peuvent être là encore opérationnels. Mais je ne m'arrête pas là. A la suite des attentats de novembre 2015 j'avais demandé au Gouvernement de porter les réserves de nos armées à 40 000 d'ici 2019 pour assurer les déploiements permanents et renforcer l'armée d'active face aux menaces les plus fortes.

Quand on ajoute toutes ces réserves, réserve opérationnelle de premier niveau - gendarmerie, police - réserve de deuxième niveau - les retraités - et que l'on fait également appel aux réserves de nos armées, nous pouvons dire qu'en France se constitue avec vous une garde nationale.

Je viens ici à Saint-Astier - j'en salue les responsables - 5 jours après avoir pris toutes ces décisions et notamment l'appel à la réserve. Vous, jeunes de France vous êtes son visage aujourd'hui, vous avez répondu à l'appel, vous voulez protéger votre pays, vous me l'avez dit. Quand je vous ai posé cette question simple : « pourquoi êtes-vous là ? » - certains pourraient être en vacances, d'autres au travail - vous m'avez dit « parce que je veux servir mon pays, parce que je sais que la République a besoin de moi, parce qu'il y a une menace, en tout cas il y a un risque sérieux, parce que je ne veux pas que les Français puissent avoir peur, parce que je veux être à leur côté, parce que je suis un citoyen français attaché aux valeurs de la République, alors j'ai répondu à l'appel ».

Dans quelques semaines vous serez employés en fonction de vos disponibilités comme gendarme pour protéger des lieux particulièrement sensibles. J'ai évoqué le littoral, les sites touristiques, j'aurais pu parler des trains, des gares, renforcer partout les unités pour protéger nos compatriotes.

Vous bénéficierez alors du statut d'agent de police judiciaire adjoint, ce qui vous permettra de procéder à des actes juridiques précis. Vous suivez une formation de 4 semaines - c'est court 4 semaines - pour pouvoir ensuite faire les actes qui sont attendus de vous. Pendant ces 4 semaines - je n'ai pas de doute, je connais votre encadrement et je connais votre motivation - vous ferez en sorte d'être au niveau de la responsabilité qui va vous être confiée.

Votre préparation est fondée sur une maîtrise technique des interventions avec ou sans arme. Cela signifie que vous pouvez être amené à utiliser vos armes, dans des conditions extrêmement précises. Vous êtes donc prêts à l'action.

Pour défendre la République nous avons besoin de toutes les volontés, de toutes les énergies, de tous les parcours, sans aucune discrimination.

J'appelle les Français qui le souhaitent à rejoindre la réserve opérationnelle.

A partir de 18 ans il est possible d'intégrer la réserve volontaire de la police nationale, cela vient d'être décidé.

Pour la gendarmerie nous allons même reculer de 30 à 40 ans l'âge limite d'engagement. Dès l'âge de 16 ans il est possible de rejoindre les unités de sapeurs pompiers volontaires. C'est là aussi une très belle mission que d'accomplir pendant un temps cette tâche. Il y a 200 000 sapeurs pompiers volontaires dans notre pays. C'est un exemple magnifique et nous allons encore élargir les possibilités d'accès aux sapeurs pompiers volontaires grâce au service civique.

J'appelle également les Français à prendre contact avec les associations de sécurité civile qui sont si précieuses lorsqu'il y a des catastrophes, des attentats et qui assurent des missions de secourisme, mais aussi d'accompagnement des victimes, elles en ont besoin.

J'appelle chaque Français à suivre des formations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, car même dans certaines circonstances nous devons être des citoyens capables d'intervenir et capables de sauver.

J'appelle les jeunes, tous les jeunes, à s'engager dans le Service civique, ils sont 100 000 aujourd'hui, ils seront 150 000 l'année prochaine, 350 000 en 2018. S'il le faut nous irons plus vite. Ce Service civique est universel, il s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui veulent effectuer des missions d'intérêt général. Voilà ce qu'est la cohésion nationale et c'est la jeunesse qui en fait ici la démonstration.

Mais au-delà de cet engagement, de ce volontariat, il y a aussi ce que nous devons faire pour assurer aux forces de police, de gendarmerie, aux militaires, les moyens humains, matériels, juridiques, pour faire face à la menace terroriste.

Depuis 2012, 9000 postes de policiers et de gendarmes ont été créés, dont 2000 pour le renseignement intérieur. C'était d'autant plus nécessaire que des postes avaient été précédemment supprimés. Depuis le début du quinquennat, trois lois antiterroristes ont été adoptées, une loi sur le renseignement. Nous avons donc besoin, avec l'état d'urgence, qui a été prolongé, de mettre en œuvre ces lois avant d'en imaginer d'autres, toujours d'autres. Mettons en œuvre ce qui existe, et ce qui a été prévu pour agir, donnons les moyens, y compris ceux qui avaient été supprimés dans une période antérieure.

Nous avons déjoué, dans le plus grand silence, car il n'y avait pas besoin de proclamer cela sur la place publique, 16 attentats sur notre sol depuis 2013. 160 individus en lien avec des activités terroristes ont été arrêtés depuis le début de l'année, parce que nous pouvions craindre des actions dans le cadre de l'organisation de l'Euro.

Je veux saluer les services, je veux saluer tous ceux qui ont contribué à ces actions, mais la source du terrorisme, son inspiration, c'est l'Etat islamique en Syrie et en Irak. C'est la raison pour laquelle nos forces aériennes frappent et frappent encore et c'est aussi la raison qui m'avait conduit le 14 juillet, avant même que ne se produise la tuerie de Nice, à mobiliser encore davantage nos forces pour appuyer les Irakiens dans la reconquête des villes qui sont occupées par l'Etat islamique, par Daesh. Nous allons continuer, parce que c'est très important que nous puissions chasser de leurs repères, ceux-là mêmes qui veulent attaquer notre pays et qui l'ont attaqué.

La Libye connaît également une instabilité dangereuse, la Libye c'est à quelques centaines de kilomètres seulement des côtes européennes et en ce moment-même nous menons des opérations périlleuses de renseignements. Trois de nos soldats qui étaient justement dans ces opérations, viennent de perdre la vie dans le cadre d'un accident d'hélicoptère, je leur rends hommage aujourd'hui devant vous.

Quant au Sahel, il fait face à une violence extrême des groupes terroristes, en particulier Boko Haram, qui s'était fait connaître il y a quelques mois pour avoir enlevé des jeunes filles que l'on n'a jamais retrouvées. Boko Haram qui attaque plusieurs pays qui sont parmi nos amis.

Alors que fait la France, votre France, votre pays ? Elle prend toute sa part dans la résolution de ces crises, parce que c'est son honneur, parce que c'est son intérêt, parce que c'est son devoir, parce que c'est sa place de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ici, je vous l'annonce une fois encore, rien ne nous fera céder. Nous sommes résolus, avec le Gouvernement de Manuel VALLS, à prendre toutes les mesures utiles pour protéger les Français, dans le respect de nos règles démocratiques.

Le recul du terrorisme ne suppose pas le recul du droit, ceux qui le prétendent sèment le trouble dans les esprits, dans un climat de peur et de désarroi que nous connaissons. Pour conjurer la menace, nous devons plus que jamais préserver notre cohésion nationale, nous devons faire prévaloir le rassemblement sur l'essentiel, nous devons prendre toutes les mesures compatibles avec nos règles et notre droit.

Nous devons être unis, unis au-delà de tout ce qui peut parfois nous séparer. Unis, le peuple de France lui-même uni dans une même cohésion, dans une même réponse, parce que ce que veulent faire les fanatiques c'est nous opposer, nous séparer, nous fragmenter. Alors, je vous l'assure, nous ne leur offrirons pas cette opportunité, le terrorisme ne nous fracturera pas, la cohésion sera notre réponse et l'engagement notre force.

Ici, à Saint-Astier, votre engagement, votre disponibilité, votre dévouement, votre présence, nous en donnent la meilleure preuve. Les Français peuvent être fiers de vous. Vive la République ! Et vive la France !

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE DEFENSE

Elysée – Vendredi 22 juillet 2016

Mesdames, Messieurs, j'ai réuni ce matin, une nouvelle fois, le Conseil de défense, une semaine après l'horrible attentat de Nice, qui a causé le décès de 84 innocents, dont 13 enfants, infligé des blessures irréparables à des centaines de personnes, dont 12 luttent encore pour leur vie.

Je renouvelle ma compassion et la solidarité de toute la Nation à l'égard des victimes, beaucoup sont d'ailleurs étrangères, 18 nationalités sont concernées, même si c'est la France qui a été attaquée le 14 juillet, c'est le monde qui était ciblé par les terroristes.

L'enquête est conduite par l'autorité judiciaire. Elle avance rapidement. Il ressort que le terroriste avait prémédité depuis plusieurs semaines son acte et bénéficiait de complicités. Daesh a revendiqué l'attentat, et il ne fait guère de doute que le tueur s'était inspiré de cette propagande pour commettre son horrible crime.

Toute la vérité sera faite sur les circonstances et les causes de cette tragédie, et sur les éventuels réseaux du terroriste. Toute la transparence sera également établie sur le déroulement des faits et la préparation du dispositif du feu d'artifice du 14 juillet sur la Promenade des Anglais à Nice. Bernard CAZENEUVE, le ministre de l'Intérieur, qui a toute ma confiance, s'y est engagé, et le rapport de l'Inspection générale de la police sera publié dès la semaine prochaine.

Mais nous devons regarder la réalité en face, la menace terroriste est là, et je ne l'ai jamais dissimulée, comment aurais-je pu le faire alors que depuis 4 ans notre pays est victime d'attaques terroristes.

Cette menace est à un niveau élevé. Nous avons déjoué bon nombre d'attentats, sans avoir eu besoin de le révéler, tant il nous paraissait indispensable d'appréhender les auteurs et de faire en sorte qu'ils puissent être hors d'état de nuire. Cette menace va durer. Elle ne concerne pas que la France, beaucoup de pays aujourd'hui en sont victimes, mais nous, nous devons nous défendre, ici, sur notre sol, pour nous protéger, et à l'extérieur pour éradiquer le terrorisme.

Tel est le sens des décisions que j'ai prises depuis 2012, avec les lois antiterroristes, avec la loi sur le renseignement, avec la loi qui a été votée il y a quelques semaines sur la réforme de la procédure pénale et la lutte contre le crime organisé.

J'ai également voulu que les effectifs de police et de gendarmerie soient renforcés, et je n'ai pas attendu les attentats pour ainsi en décider. 9 000 postes ont été créés depuis 4 ans et vont l'être encore jusqu'au bout du quinquennat.

J'ai voulu également que l'Armée puisse être à la disposition des forces de sécurité pour s'ajouter encore à la protection des Français, c'est ce que l'on appelle l'opération Sentinelle.

L'état d'urgence avait été proclamé au lendemain des attentats du 13 novembre, il avait vocation à être suspendu. Dès lors que la menace était à un niveau très élevé -l'attentat de Nice l'a révélé- l'état d'urgence a été prolongé de 6 mois. Je remercie les groupes parlementaires qui, au-delà des sensibilités politiques, ont voté très largement et rapidement ce texte. Il nous donne les moyens d'investigations et de perquisitions en plus de ceux que les lois pénales prévoient, mais là-aussi il ne nous prémunit pas de tout.

Aussi j'ai décidé, avec le gouvernement de Manuel VALLS, de porter, pendant la période estivale, à 10 000 le nombre de militaires pour protéger nos rassemblements festifs, durant cette période, les événements populaires, les lieux de loisirs, bref, là où seront les Français et les nombreux touristes étrangers que nous devons accueillir.

De même, j'ai fait appel à la réserve opérationnelle de la gendarmerie et de la police, 15 000 hommes et femmes seront mobilisés dès la fin de ce mois -je dis bien dès la fin de ce mois- pour s'ajouter encore à notre mise en disponibilité opérationnelle sur tout le territoire des forces de sécurité.

Nous allons même compléter ces moyens humains en faisant appel aux réservistes des armées, c'est-à-dire à des professionnels aguerris, qui pourront, là-encore, venir en soutien.

J'ai également lancé un appel aux jeunes, qui voudraient s'engager sous toutes les formes d'ailleurs de l'engagement, du Service civique jusqu'à ces réserves opérationnelles de la gendarmerie et de la police, parce que nous devons constituer, à terme, une véritable Garde nationale pour que nous puissions, à côté de nos forces de sécurité, et dans un cadre légal, avoir tout le soutien de la Nation, car c'est en nous-mêmes que réside la réponse.

Que cherchent les terroristes ? A nous effrayer pour nous désunir, pour nous séparer, pour nous diviser, pour semer la haine et la discorde. Notre unité et notre cohésion sont donc essentielles si nous voulons relever le défi.

De même, les terroristes veulent que nous renoncions à la liberté, et à l'état de droit, et c'est sur ce terrain-là aussi qu'ils nous mettent à l'épreuve, pour faire en sorte qu'il puisse y avoir de la discorde, de la confrontation, et qu'il puisse y avoir de la stigmatisation à l'égard d'une religion, en l'occurrence l'Islam, qui a sa place dans la République. En revanche l'islamisme, le fondamentalisme, sont nos ennemis.

Aussi, je dois tout faire, avec le Gouvernement, pour agir avec la fermeté indispensable, sans jamais perdre le sens de ce que nous sommes, nous la France.

Alors oui, fermer les lieux de culte, où fomentent la haine et l'intolérance, nous l'avons fait, nous le referons.

Perquisitionner, assigner à résidence, surveiller les individus, nous l'avons fait durant l'état d'urgence, nous le referons.

Retenir administrativement des individus pour procéder à des vérifications indispensables, surveiller, nous renseigner, c'est la loi, nous l'avons fait, nous le referons.

Mais manquer à la Constitution et aux règles fondamentales du droit, ce serait nous perdre et perdre la bataille contre le terrorisme.

Cette bataille contre le terrorisme, cette guerre, elle se mène également à l'extérieur, en Syrie et en Irak.

J'avais annoncé le 14 juillet, avant-même l'attentat de Nice, le renforcement de notre appui militaire à l'armée irakienne. Ce matin, en Conseil de défense, j'ai pris la décision, dans le cadre de la coalition anti-Daesh, de mettre à la disposition des forces irakiennes des moyens d'artillerie. Ils seront sur place le mois prochain.

De même, le porte-avions Charles De Gaulle sera déployé -j'en avais déjà fait l'annonce, toujours le 14 juillet- dans la région à la fin du mois de septembre. Il nous permettra d'intensifier les frappes sur les groupes terroristes en Syrie et en Irak avec nos avions Rafale.

J'ai demandé au ministre de la Défense d'informer dès la semaine prochaine le Parlement.

Il ne s'agit pas de changer la nature de notre intervention. Nous soutenons nos alliés en Irak et en Syrie, mais nous ne déployons pas de troupes au sol.

Nous avons des conseils à donner, des formations à livrer mais ce ne sont pas nos soldats qui font la guerre au sol en Syrie et en Irak.

Dans ce combat long, ce que la France défend c'est ce qu'elle a de plus cher, c'est ce qui la constitue : la liberté et la sécurité, sans laquelle la liberté ne peut pas s'exprimer.

Nous savons que les risques existent et ceux qui prétendent le contraire ce sont eux qui prennent des risques devant la Nation.

Ces risques nous devons les réduire, et je dois protéger, protéger tous les Français, mettre tous les moyens légaux, humains, à notre disposition pour assurer cette mission. Et c'est notre confiance dans la République, dans l'idée même de la France, dans la cohésion nationale qui nous permettra de l'emporter.

Tel est le sens de l'appel que je veux lancer à tous les Français pour qu'ils fassent bloc dans cette période, pour qu'ils soient unis, pour qu'ils soient forts. C'est ainsi que nous remporterons la victoire. Merci.

Les rapports parlementaires les sénateurs Gisèle JOURDA et Jean-Marie BOCKEL et les députés Marianne DUBOIS et Joaquim PUEYO, relatifs aux travaux portant sur la Garde nationale et sur les dispositifs citoyens du ministère de la défense :

- ✓ « Garde nationale » : une réserve militaire forte et territorialisée pour faire face aux crises Rapport d'information de M. Jean-Marie BOCKEL et Mme Gisèle JOURDA, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées n° 793 (2015-2016) - 13 juillet 2016 :
<https://www.senat.fr/rap/r15-793/r15-793-syn.pdf>

- ✓ Rapport d'information sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la défense et présenté par Mme Marianne DUBOIS et M. Joaquim PUEYO, députés : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i3322.pdf>

Service de presse
secretariat.presse@elysee.fr
01 42 92 84 12
elysee.fr